



Douane : Le Ministre esquisse de nouvelles propositions

Les lignes bougent enfin !

Suite à la mobilisation massive des personnels douaniers depuis 18 mois, et tout particulièrement le 20 mars dernier, pour dénoncer le Plan Stratégique Douane 2018 (PSD 2018), et conformément à son engagement pris au dernier Comité Technique Ministériel du 30 avril, Monsieur Sapin, Ministre des Finances et des Comptes Publics a réuni les fédérations ministérielles et les syndicats des douanes, en présence de la Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects, ce jour.

Le Ministre a dans son discours introductif fait les annonces suivantes :

Emplois : « la réduction d'effectif sera significativement inférieure au schéma interministériel de -2%, appliqué jusqu'à présent ».

A la demande de FO, il a précisé que cette annonce serait valable pour les 3 années à venir (2015-2017) et a même été jusqu'à déclarer que l'administration des douanes était « prioritaire » dans le dispositif de l'État.

Organisation : il a déclaré vouloir assouplir le PSD et en conséquence « réduire la portée des mesures 14 et 22 du PSD 2018 ».

L'annonce a été officialisée que « les POC, PAE, SRE, SRA, CROC resteraient au niveau régional ».

Il a confirmé la création d'un Service Grands Comptes, du SARC (Service d'Analyse de Risque et de Ciblage), et des Centres Opérationnelles Terrestres (COT).

Impact sur les personnels : Il a déclaré vouloir « limiter les mobilités géographiques induites par le PSD » pour les agents, qu'il dénombre au final à 800 sur 4 ans.

Garanties spécifiques :

1. Règles de gestion propres à la Douane :

- Confirmation du délai de 2 ans, entre la décision de fermeture d'un service et son effectivité.
- Priorité absolue de mutations au sein de la DI et/ou de la DR limitrophe.

2. Nouvelles garanties :

- Application des mesures liées aux mobilités inter directionnelles : le reclassement sera automatique dans une direction de Bercy, quand plus aucun service douanier n'existera dans le département.
- Un complément indemnitaire de restructuration sera octroyé (en fonction de l'éloignement kilométrique), pouvant aller jusqu'à doubler l'actuelle prime de restructuration (actuellement fixée à 15 000€).

Ces nouvelles garanties seront négociées et devront se conclure par un accord majoritaire.

Méthode : Le Ministre a proposé deux réunions d'ici fin juillet, l'une portant sur les conséquences des évolutions apportées au PSD et la deuxième sur l' « accompagnement social »

La délégation Force Ouvrière a pris acte que, contrairement à ce qu'affirme depuis 18 mois, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects, le PSD est amendable.

Les ouvertures et annonces ministérielles sont le fruit du combat syndical exemplaire mené par les agents, même si des mesures du PSD demeurent d'actualité.

Toutefois, de nombreuses annonces méritent des précisions et éclaircissements, qui ne peuvent se limiter à deux réunions « techniques » avant fin juillet.

Pour FO, il est impératif qu'au-delà d'une réunion de méthode, début juillet (annoncé en fin de séance par le Ministre), ce dernier s'engage plus précisément sur la question de l'emploi.

FO participera activement à toutes les réunions à venir, qui se tiendront sous la seule présidence du Secrétariat Général de Bercy, comme l'a demandé l'intersyndicale des douanes.

Paris, le 16 Juin 2014